

Séance 3 : étude de texte (La Fontaine, Les animaux malades de la peste)

1. Question de lecture : comment le récit (1-62) illustre-t-il la morale (63-64) ? Que peut-on en conclure sur thèse de l'auteur ?

2. Questions complémentaires

- Quelle est la situation d'énonciation ?
- Quelles sont les étapes du récit (plan du texte) ?
- Quel est le thème principal ?
- Quels sont les arguments des différents personnages (le lion, le renard, l'âne) ? Sont-ils valides ?
- Quelle thèse l'auteur défend-il ?

3. Leçon de lecture

- Dans une **fable**, la **thèse** de l'auteur est présentée de façon **implicite** à travers un **récit fictif**, et de façon plus **explicite** dans la morale.

- Le **registre satirique** permet de dénoncer les dysfonctionnements de la société, par exemple l'arbitraire de la justice sous l'Ancien Régime. La critique est exprimée par différents procédés qui relèvent de l'**ironie**.

4. Texte de lecteur

Ce texte est une **fable** écrite par La Fontaine (1678). Ce genre se caractérise par un **récit fictif** (1-62) suivi d'une morale **explicite** (63-64). La narration est donc au service de la **thèse** de l'auteur. Celle-ci apparaît **implicitement** dans la façon de rapporter les actions et les paroles des différents personnages. Il s'agit donc de repérer comment l'auteur intervient dans le récit, les marques de **modalisation**, les **procédés de style** qui permettront de **mettre à jour** son opinion.

La situation narrative est claire : la Peste frappe le royaume (1-14) et les animaux se réunissent pour décider de quelle façon échapper au fléau. Le sacrifice du plus coupable éloignera la maladie. (15-22). Chacun confesse ses fautes : le lion (23-33), défendu par le renard (34-43) ; puis les autres personnages (44-48), jusqu'à l'intervention de l'âne (49-54), aussitôt condamné par l'assemblée (55-62).

Le **registre** du texte est **tragique**. L'auteur **dramatise** la situation par une **périphrase** (« un mal qui répand la terreur », 1-3), une **personnification** (« la Peste », 4), une **référence mythologique** (« l'Achéron », 5), une **hyperbole** (« en un jour », 5). Le **rythme binaire** (**césure à l'hémistiche**) et le **chiasme** de construction (7) **renforcent** l'effet produit. Le vocabulaire utilisé est celui de la **tragédie classique**, avec des **métaphores** usuelles, des **adjectifs antéposés**, (« traits du céleste courroux », 19). Les personnages sont soumis à la fatalité. Le tableau de la calamité **inspire** la

« terreur » (1). Les **formes négatives** (7 / 8 / 9 / 14) **soulignent** l'abandon et le désespoir.

La **situation d'énonciation** met en présence plusieurs personnages qui échangent des arguments pour décider de la gravité des fautes commises, ce qui justifiera la condamnation du « plus coupable » (18). Le lion **représente** le pouvoir royal, comme c'est fréquemment le cas chez La Fontaine (« Sire, [...] vous êtes trop bon roi », 34). Il réunit ses sujets (« il tint conseil », 15) à la « Cour » (64). Son discours semble sincère (« ne nous flattons donc point ; voyons sans indulgence l'état de notre conscience », 23-24). Les nombreux **connecteurs logiques** utilisés (« donc », 23 / 30 ; « car », 32), les longues **phrases complexes** (« je crois que », 16 / « je pense que » (30-31),) le **présent de vérité générale**, **montrent** qu'il est capable d'argumenter de façon raisonnable. Il **fait référence** à l'Histoire pour justifier sa proposition (« l'Histoire nous apprend qu'en de tels accidents / on fait de pareils dévouements », 21-22). Il **fait** apparemment **preuve d'éloquence** et de grandeur d'âme puisqu'il se confesse en premier, sans chercher d'excuse à sa conduite : il reconnaît qu'il est cruel (« satisfaisant mes appétits gloutons », 25) ; sa férocité et son regret sont marqués par un **rejet** expressif (« Même il m'est arrivé quelquefois de manger / le berger », 28-29). Il se dit garant de la « justice » (32) en toute impartialité (« on doit souhaiter [...] que le plus coupable périsse », 32-33).

Ce **portrait** du lion **paraît donc mélioratif**. **Mais** le discours des autres personnages oriente l'analyse vers une autre interprétation. Le renard, ainsi que le Tigre, l'Ours et les « autres puissances » (45) **représentent** les courtisans, **c'est-à-dire** au XVII^{ème} siècle, tous ceux qui entourent le roi en se soumettant à l'étiquette dictée par le souverain. Le renard cherche à justifier l'attitude du roi **mais** son argumentation n'est pas valide. Le roi n'est pas coupable car ses victimes, selon le renard, sont des êtres inférieurs (« canaille, sottie espèce », 36) et ont mérité leur sort. Il renverse même les rôles (« vous leur fîtes, Seigneur, / en les croquant beaucoup d'honneur », 37-38) ! L'indignation de l'auteur **se mesure** à ses interventions. La Fontaine **condamne** l'hypocrisie des courtisans par des commentaires **ironiques**, comme la **tournure infinitive** (« et flatteurs d'applaudir », 43), ou les **modalisateurs** (« aux dires de chacun », 48) pour **souligner** leur mauvaise foi. Chacun cherche à minimiser ses fautes. L'auteur **fustige** cette lâcheté par une **évaluation péjorative** des crimes des courtisans (« les moins pardonnables offenses », 46), et une **hyperbole ironique** (« Tous les gens querelleurs [...] étaient de petits saints », 48-49).

L'intervention de l'âne est très différente. Il n'appartient pas au monde des courtisans. Son discours **montre** sa sincérité. Il cherche à expliquer son attitude, sans esquiver ses responsabilités. Sa franchise **révèle** une trop grande naïveté dont vont profiter les autres personnages. La Fontaine **condamne** là encore l'hypocrisie scandaleuse des courtisans qui font de l'âne un « bouc émissaire ». Ils préfèrent sacrifier un innocent plutôt que d'assumer leurs fautes. Le personnage du Loup **représente** tous ceux qui utilisent le langage et la culture pour justifier des actes immoraux et maintenir leur domination sur les groupes sociaux sans défense. L'âne

est accablé d'injures : l'**adjectif antéposé**, le **rythme ternaire** (« ce maudit Animal, ce pelé, ce galeux », 57-58), le **niveau de langue familier** (« on cria haro sur le Baudet », 55) **expriment** la haine des courtisans, trop heureux de s'acharner sur une victime. Le **style indirect libre**, (« Manger l'herbe d'autrui : quel crime abominable ! », 60), le **pronom indéfini** « on le lui fit bien voir », 62), **la forme passive**, sans complément d'agent (« sa peccadille fut jugée un cas pendable », 60) **traduisent** ce lynchage collectif. L'auteur **s'indigne de** cette attitude par une **antithèse** (« peccadille / cas pendable », 62).

La morale **exprime** avec force un message politique. L'auteur **critique** l'arbitraire de la justice sous l'Ancien Régime **en soulignant que** les groupes sociaux dominants (les courtisans) échappent aux sanctions, contrairement aux groupes sociaux dominés qui peuvent même être condamnés injustement. Cette dénonciation **est** vigoureusement **marquée par** deux **antithèses** (« puissant ou misérable », 63 ; « blanc ou noir », 64). La **thèse** de l'auteur **est** ici **exprimée par** un **registre satirique**, avec des procédés qui **signalent** son intervention, comme l'**ironie**, le **vocabulaire évaluatif**, les **modalisateurs**, le **symbolisme** animal... La **fiction** permet de **délivrer** une opinion qui conteste le pouvoir royal.